



## Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 21 mars 2014

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, FEVRIER, GRILLON, GUERINET, MALET, PICARD, TARTINVILLE, THION, VILLETTE.

**Comité Consultatif et personnalités qualifiées :** MME BONNEAU – MM. BOURGEOIS, DONES, MAMEAUX, PACHOT, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** MME DALLOT, Présidente du Conseil de Développement – M. GAUDET, Conseiller général-Maire.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. FOURAY, HERVIEUX, HOUZE, LEGRAND.

**Comité consultatif et personnalités qualifiées :** MME LEVY - MM. PIGNAULT, RENUCCI.

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, conseillère DAT à la Région Centre, M. PAGE, Trésorier.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 février 2014
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Contrat Global d'Actions avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie : convention de mise à disposition pour l'animation agricole avec le Pays Gâtinais, pour l'année 2014
- Affermissement de la tranche conditionnelle (année 2) de l'animation du programme Natura 2000
- Affermissement de la phase conditionnelle de l'étude Trames verte et bleue et demandes de subvention
- Avenant pour prolongation du marché Agenda 21
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse M. le Sous-préfet, absent en raison de son devoir de réserve, et les autres invités retenus par d'autres obligations.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE demande qu'un point à l'ordre du jour soit retiré. Il s'agit du point concernant le Contrat Global d'Actions. En effet, l'Agence de l'Eau Seine Normandie confirme que la convention avec le Pays Gâtinais n'est pas nécessaire, un simple courrier sera suffisant.

Mme BEVIERE demande également qu'un point soit ajouté. Il s'agit de la délibération pour accepter un chèque du CNAS.

Ne notant pas d'observation, le premier point est supprimé et le second est ajouté.

### **Approbation du compte-rendu du bureau du 12 février 2014**

Le projet de compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Aucune observation n'a été formulée.

**Ne relevant pas de remarques en séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

## **Dossiers Contrat Régional de Pays**

Mme BEVIERE précise qu'il n'y a pas de nouveau dossier présenté en Bureau. Pour information, le dossier de la Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais, passé en Bureau du mois de décembre 2013 voit son plan de financement modifié. La subvention initiale de 143 700 € a été réévaluée car l'achat du bâtiment, soit 843 000 €, devait être inclus aux dépenses éligibles. Ce montant avait été écarté dans un premier temps car la Communauté de communes dépassait le seuil de 80% de financement public. Or le financement de la CAF du Loiret doit être considéré comme un financement privé.

Le nouveau montant de la subvention régionale est donc de 267 200 €.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BONNEAU qui confirme ces informations et remercie le Pays et la Région.

Mme BEVIERE précise que le taux appliqué est de 17% des dépenses éligibles. La part de financement public est de 79,5 %.

## **Affermissement de la tranche conditionnelle (année 2) de l'animation du programme Natura 2000**

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit d'affermir la tranche conditionnelle du programme Natura 2000. Elle passe la parole à M. GUERINET. Il précise que cette phase conditionnelle concerne la nouvelle tranche de l'animation (année 2), assurée par BIOTOPE, et qui n'était pas intégrée à la tranche ferme du fait de l'incertitude de sa prise en charge par l'Etat.

M. TARTINVILLE propose d'ajouter « sous réserve » à l'article 1 du projet de délibération.

M. GUERINET précise que la convention de trois ans est validée par les différentes parties, notamment à la suite de la rencontre avec la DREAL en février dernier, et que de ce fait, cette mention est inutile.

Cette tranche débutera en mai, à l'issue du Comité de pilotage fixé au 5 mai.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Affermissement de la phase conditionnelle de l'étude Trames verte et bleue et demande de subvention**

Mme BEVIERE explique qu'il s'agit d'affermir la tranche conditionnelle de cette étude. Elle précise que le marché a été suspendu jusqu'au 21 mars inclus pour décaler sa date d'échéance, l'ensemble des éléments attendus n'étant pas encore réceptionnés.

Il s'agit aussi d'augmenter la durée du marché de 3 à 9 mois, notamment pour absorber le décalage induit par les élections locales.

Il s'agit, enfin, d'autoriser la Présidente à demander une subvention auprès de la Région Centre à hauteur de 80% des dépenses éligibles (23 955 € HT soit 28 746 € TTC), dans le cadre du Contrat régional de Pays.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Avenant pour prolongation du marché Agenda 21**

Mme BEVIERE précise que le marché a été suspendu jusqu'au 21 mars inclus pour décaler sa date d'échéance du marché, principalement pour finaliser la conception et la réalisation des panneaux d'exposition. Il s'agit également d'augmenter la durée du marché de 11 à 12 mois.

Mme BONNEAU regrette que les études Agenda 21 du Pays et du Conseil général n'aient pas été faites avec plus de mutualisation.

Mme BEVIERE précise que les panneaux relatifs à l'Agenda 21 et à la Trame verte et bleue sont destinés à être prêtés aux collectivités qui le souhaitent afin de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du territoire.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Acceptation d'un chèque du CNAS

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit d'accepter un chèque du CNAS pour un montant de 253.68 €, régularisant le trop versé de cotisations en 2013.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La Présidente est autorisée à accepter ce montant.**

## Affaires diverses

### - La démarche « Bassin de Vie de Pithiviers ».

Mme BEVIERE rappelle que les travaux sur les Bassins de vie ont débuté dès 2013 et que les communes du Bellegardois ont été associées à la réflexion sur le Bassin de vie de Montargis.

Pour le Pithiverais, la concertation débutera en avril. Le premier Comité de Pilotage est envisagé entre les 28 et 30 avril, le second entre les 2 et 6 mai. Le forum final se tiendrait le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour préparer les réflexions, un tableau intégrant des actions déclinées par enjeux est distribué aux élus. Ces actions s'appuient sur la Charte de développement du Pays, le programme de l'Agenda 21, le Contrat Global d'Actions avec l'AESN, ou le cadre des futurs Contrats Régionaux de Solidarité.

M. THION rappelle que pour le Bassin de vie de Montargis, la Région avait apporté des éléments issus de sa propre analyse du territoire, notamment à partir du SRADDT. Les acteurs du territoire, élus et partenaires civils doivent se mobiliser pour être force de proposition locale.

M. MALET souhaite que les réflexions entre ces deux Bassins de vie soient cohérentes.

Mme BEVIERE précise que si les élus ont des observations ou des ajouts à faire, il faut en informer le Pays avant le 1<sup>er</sup> avril.

### - Réunion Plan Local de Santé.

Mme BEVIERE rappelle qu'une réunion est organisée par le Sous-préfet de Pithiviers le 16 avril à 14h30, en présence de l'Agence régionale de Santé (ARS). A la demande du Pays, les élus du Bellegardois sont associés à cette rencontre.

### - La Route du Blé en Beauce.

La carte touristique La Route du Blé en Beauce 2014 est distribuée dans les pochettes du Bureau. Le programme d'animations 2014 sera réceptionné la semaine prochaine. Ces deux documents seront distribués à partir de la semaine suivante.

### - Projet de conciergerie mobile.

Mme FAUTRAT demande quelques précisions sur ce projet qui sera présenté le 27 mars prochain au Pays.

L'Agent de développement donne quelques informations en soulignant que ce projet est en cours de construction et que le contenu n'étant pas figé, l'apport des partenaires est essentiel au développement de cette action.

### - Information.

Mme BEVIERE informe les élus que la date du prochain Bureau n'est pas encore fixée. Elle pourrait se situer le 23 mai. Elle dépendra de la date de désignation des délégués au Pays par les Communautés de communes et de la date du premier Comité syndical après les élections.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE remercie les élus pour le travail en commun réalisé au cours de ce mandat.

M. GRILLON remercie à son tour Mme BEVIERE pour sa présidence de qualité, dans un contexte pas toujours facile.

La séance est levée à 17h45.

Mme BEVIERE invite les élus à prendre part au verre de l'amitié, pour clôturer ce mandat sur une note conviviale.

**La Présidente, Monique BEVIERE**